

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dinatrii phosphas anhydricus

N° d'article 06328800

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 7558-79-4

EINECS-Nr. 231-448-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Réactif pour analyses, additif pour aliments, Cosmétique, industrie, pharmacie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

Autres ingrédients ***

No. CAS 7558-79-4

No. EINECS 231-448-7

Numéro 01-2119489797-11-XXXX

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

d'enregistrement

Concentration

>= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Développement des gaz toxiques. Oxyde de carbone (CO); Des oxydes de sodium; Des oxydes de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Veiller à assurer une bonne aspiration/ventilation sur la machine de traitement. Porter équipement de protection. Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

polyéthylène

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Classe de stockage (Suisse)

NG

Autres substances dangereuses solides sans classification/étiquetage dangereux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4.07	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3.08	mg/m ³

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0.05		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0.005		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	eau (rejet intermittent)		
Concentration	0.5		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	50		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection respiratoire - Note**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants de protection
 Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl
 Épaisseur du gant 0.7 mm
 La protection des mains doit se conformer EN 374.
 Matériau approprié néoprène
 Épaisseur du gant 0.7 mm
 Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
 Épaisseur du gant 0.7 mm

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière mélange granulés/poudre
Couleur blanc à crème
Odeur inodore

Point de fusion

Valeur > 450 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Valeur °C
 Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur > 250 °C

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

valeur pH

Valeur	8.4	à	9.6
Concentration/H ₂ O	10.00	g/l	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

p _{OW}	-2
-----------------	----

Densité et/ou densité relative

Valeur	0.7	à	1.1	g/ml
Remarque	Relative Density according specification			

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	40	g/l
température	20	°C

Masse volumique apparente

Valeur	500	à	1000	kg/m ³
--------	-----	---	------	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Moisture sensitive. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
Source	OECD 420	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Espèces	rat
DL50	> 2000
méthode	OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Espèces	rat	
CL 50	> 830	mg/m ³
méthode	OCDE 403	

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Aucun effet d'irritation connue

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Espèces	lapin
évaluation	légèrement irritant

sensibilisation

Remarque Aucun données connues.

Sensibilisation (Composants)

Remarque Aucun données connues.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Remarque Non applicable

Mutagénicité (Composants)

Espèces	Salmonella typhimurium
méthode	OECD 471
Remarque	négatif

Toxicité reproductrice (Composants)

Remarque N'est disponible

Cancérogénicité (Composants)

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)**

Espèces	Gambusia affinis	
CL 50	467	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	100	mg/l
méthode	OECD 203	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	1089	mg/l
Espèces	Daphnia magna	
CE50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OECD 202	

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

Toxicité pour les algues (Composants)

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
ErC50	> 100	mg/l
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Remarque: Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque: N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

pOW: -2

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Nom commercial: Dinatrii phosphas anhydricus

Numéro de la matière: 063288

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.12.2022

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 21.12.22

Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)

WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.